

Nouvelle version du "Règlement Général des Opérations" et de ses annexes
(version applicable à partir du 15.06.2024)

Aperçu des principaux amendements

Le 15/06/2024, une nouvelle version du Règlement général des opérations, y compris ses règlements particuliers, entrera en vigueur. Ce règlement remplacera la version actuelle.

Vous pouvez consulter la nouvelle version du Règlement général d'exploitation sur le site web <https://www.vdk.be/fr/reglement-general-des-operations>. Vous pouvez également l'obtenir gratuitement et sur simple demande dans n'importe quelle agence de la vdk.

Si vous n'acceptez pas les modifications proposées, vous avez toujours la possibilité de résilier certains services ou l'ensemble de votre relation client.

Après le 15/06/2024, vous serez réputé avoir accepté ces modifications.

Vous trouverez ci-dessous un aperçu des principales modifications apportées au Règlement général des Opérations et aux règlements particuliers qui en font partie intégrante.

Modification du "Règlement Général des Opérations "

Prolongation de la notification CCP

- Suite à la modification des conditions légales relatives à la Centrale des Crédits aux Particuliers (CCP), l'obligation de signaler dans la partie négative les découverts en compte non autorisés a été incluse.

Modifications de l'offre commerciale

Comptes d'épargne

- Compte d'épargne rythmique : ajout du compte d'épargne rythmique en tant que nouveau type de compte.
- Compte d'épargne électronique : clarification du fait que ce compte n'est plus commercialisé.

Comptes à terme

- Correction des conditions des comptes à terme (à court terme) pour les adapter aux conditions commerciales actuelles. Entre autres, en termes d'échéances et de montant minimum.

Relevés de compte

- La méthode standard de fourniture des extraits de compte sera modifiée. Tous les extraits de compte seront disponibles sur online@vdk et mobile@vdk. Toutefois, ils peuvent toujours être imprimés à un kiosque vdk dans une agence de vdk banque. Vous avez toujours la possibilité de demander que les extraits de compte soient encore envoyés par la poste. Votre préférence actuelle sera maintenue

Modification "Règlement relatif aux opérations sur instruments financiers et à la distribution d'assurances "

Plan d'Investissement

- Précision que la vdk bank a le droit de suspendre ou d'arrêter un abonnement périodique si le solde du compte débiteur est insuffisant.

Modification " Règlement relatif aux moyens de paiement électroniques "

- Inclusion de dispositions relatives aux nouvelles cartes de paiement *Visa Debit*.

Modification "Aperçu des principaux points de la politique relative aux conflits d'intérêts "

- Mise à jour

Modification Déclaration vie privée

Les amendements à la Déclaration Vie Privée prennent effet immédiatement.

- Mise à jour

Modification " Règlement service de mobilité interbancaire "

- Mise à jour